

31360 ROQUEFORT S/GARONNE



3.1

*Projet d'Aménagement et de Développement
Durable*

Corinte Consultants 05.61.90.15.52 corinte@wanadoo.fr

<u>1. MAITRISER LE DEVELOPPEMENT:</u>	<u>4</u>
<u>2. VALORISER LES ESPACES NATURELS ET LEUR PATRIMOINE NATUREL ET HISTORIQUE :</u>	<u>4</u>
<u>3. VALORISER LES ESPACES PUBLICS :</u>	<u>5</u>
<u>4. PRESERVER LES ESPACES AGRICOLES :</u>	<u>6</u>
<u>5. PROMOUVOIR LES ENERGIES RENOUVELABLES:</u>	<u>6</u>

La Commune de ROQUEFORT sur GARONNE bénéficie d'un environnement de qualité qui doit être préservé, elle souhaite se développer sur un rythme raisonné en intégrant les contraintes liées à son environnement.

Les objectifs s'organisent selon plusieurs axes :

- **Maîtriser le développement de l'urbanisation (secteurs d'urbanisation limités)**
- **Valoriser les espaces naturels et leur patrimoine naturel et historique**
- **Valoriser les espaces publics**
- **Préserver les espaces nécessaires à l'activité agricole**
- **Promouvoir les énergies renouvelables**

1. Maîtriser le développement:

Après avoir connu une baisse de la population pendant plusieurs décennies la Commune est soumise depuis 1 ou 2 ans à un redémarrage de la pression foncière avec l'apparition de projets immobiliers. La Commune ne souhaite pas augmenter fortement sa population mais la stabiliser en accueillant progressivement de nouveaux arrivants. Pour cela elle choisit de :

- Prévoir de nouveaux secteurs d'urbanisation dimensionnés en fonction des objectifs de développement : 100 nouveaux habitants en 10 ans (soient environ 40 familles)
- Réduire le nombre de logements vacants par l'information et l'encouragement
- En tendant vers une meilleure densification de l'urbanisation par le maillage des voiries et des tailles de parcelles plus réduites
- Valoriser les possibilités d'accueil d'emplois en mettant à niveau les dessertes de la zone d'activités

2. Valoriser les espaces naturels et leur patrimoine naturel et historique :

La position géographique privilégiée de la Commune, au confluent de la Garonne et du Salat en fait un lieu stratégique pour l'hébergement et la reproduction d'une faune diversifiée, à ce titre un site Natura 2000, 3 Zones Naturelles d'Intérêt pour l'Environnement Faunistique et Floristique (ZNIEFF) et une Zone Intercommunautaire des Oiseaux (ZICO) concernent le territoire communal ou ses environs immédiats.

Les espaces naturels situés à l'Est et au Sud de la Commune sont concernés par plusieurs enjeux :

- Ils sont environnés de secteurs de protection de la faune et de la flore

- Plusieurs sites d'intérêt géologique, historique et archéologique y ont été identifiés, les plus anciens allant du préhistorique au médiéval.
- Ces coteaux constituent un milieu naturel fragile, exposé à la sécheresse et donc à des risques d'érosion mécanique importants.

Le PLU se fixera comme objectif de protéger ces espaces naturels en y interdisant les activités susceptibles de dégrader l'environnement et de porter atteinte au patrimoine historique.

3. Valoriser les espaces publics :

Le noyau du Centre ville ancien s'est développé le long de la rue principale alors que les principaux équipements : Mairie, équipements sportifs, parc se sont implantés derrière le front bâti, une restructuration et une valorisation de cette nouvelle centralité peut être induite par :

- Un désenclavement pour la création d'une nouvelle voie à usage piéton reliant la place centrale et les équipements publics
- Un traitement paysager de la place centrale permettant de mieux structurer ses grands espaces

4. Préserver les espaces agricoles :

L'activité agricole sur la Commune représente un enjeu. Du fait des contraintes du réseau viaire et de l'absence de document d'urbanisme, l'urbanisation récente a eu tendance à se développer en bordure de voie dans un premier temps et au bout d'impasses dans un deuxième. La conséquence en est un enclavement des parties centrales destinées à l'agriculture.

Les limites futures de l'urbanisation devront tendre à :

- Préserver l'outil foncier pour les exploitations agricoles en activité
- Définir les limites entre secteurs à vocation agricole et secteurs à vocation d'habitat

5. Promouvoir les énergies renouvelables

En cohérence avec le Plan Climat Air Energie Territorial de la Communauté de Communes Cagire Garonne Salat 2019-2025, qui ambitionne de devenir, à l'horizon 2040, un Territoire à Energie Positive, la commune souhaite encourager le développement des énergies renouvelables sur son territoire notamment via la délimitation de zones destinées à la production d'énergie à partir de sources d'énergies renouvelables.